

**Objet : Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE +  
Appel à projet Fonds Chêne saison 4**

Le Président de la communauté de communes des Pays de L'Aigle,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22, L.2122-23, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-4, L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la délibération n°2020-10-15-153b du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants ayant pour objet la perception d'une recette pour la cdc,

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE,

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

Considérant que la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +. Ce programme apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

La collectivité a présenté un dossier de candidature pour l'appel à projet Fonds Chêne saison 4 pour les actions suivantes :

- Etude thermique à La Cantonade
- Etude thermique à la Maison de la Petite Enfance
- Mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation du pôle administratif

La candidature a été retenue le 27/11/2024 par le jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre de ces actions qui s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie.

Les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature sont les suivantes :

**Lot 3 - Études énergétiques**

- Étude énergétique sur le bâtiment de La Cantonade (61550 La Ferté en Ouche)
    - o Coût global : 9 000,00 € HT
    - o Aide sollicitée : 4 500,00 €
  - Étude énergétique sur le bâtiment de la Maison de la petite enfance (61300 L'Aigle)
    - o Coût global : 7 500,00 € HT
    - o Aide sollicitée : 3 750,00 €
- ⇒ Total Coût global : 16 500,00 € HT et Total Aide sollicitée : 8 250,00 €

**Lot 4 - Maitrise d'Œuvre pour la rénovation du Pôle administratif de la cdc (61300 L'Aigle)**

- Coût global : 150 000,00 € HT
  - Aide sollicitée : 90 000,00 €
- ⇒ Total Coût global (€ HT) : 150 000,00 € Total Aide sollicitée (€ HT) : 90 000,00 €

Considérant que suite à cette sélection, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat doit être conclue entre la FNCCR et la CdC des pays de L'Aigle afin de percevoir les financements.

**DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : De valider la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP du Fonds Chêne 4.

Article 2 : De signer toutes pièces ou documents afférents à la présente décision et notamment la convention de partenariat ci-annexée.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire en application de l'article L.5211-10 du Code des collectivités territoriales.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Mortagne-au-Perche.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil communautaire.

**FAIT À L'AIGLE, LE 04 FÉVRIER 2025**

Acte reçu en préfecture le 14 FEV. 2025  
Publié en ligne le 14 FEV. 2025  
Certifié exécutoire

Le Président  
Jean SELLIER

